Préambule

Le Musée royal de l'Ontario (ROM) a pour objectif de développer et d'organiser des expositions, des programmes d'intérêt public et autres activités pédagogiques, afin de concrétiser son mandat de promouvoir l'éducation et l'apprentissage par le biais de ses collections sur l'art, la culture et l'histoire naturelle. Cet engagement s'articule autour de la conviction profonde qu'un musée est un centre d'apprentissage continu qui dure toute la vie.

Politique

Les activités pédagogiques du ROM visent à :

- Encourager une meilleure compréhension de soi-même et du monde qui nous entoure par le biais d'activités axées sur notre patrimoine artistique, culturel et naturel.
- Étayer l'engagement et le soutien public en faisant du ROM une ressource pédagogique inestimable pour la communauté.
- Rendre le ROM accessible à un public de plus en plus vaste et diversifié.
- Enrichir l'expérience de chaque visite et privilégier des activités qui soutiennent les compétences nécessaires pour apprendre la vie durant et évoluer dans le monde contemporain.
- Rehausser la réputation du ROM et contribuer à l'atteinte de ses objectifs.

Types d'activités pédagogiques

Le ROM s'engage à répondre aux besoins de sa clientèle diversifiée. Dans cette optique, le Musée propose un vaste éventail d'activités pédagogiques visant à s'adapter à divers styles d'apprentissage et niveaux d'intérêt. Ces activités comprennent mais sans s'y limiter : visites scolaires, programmation destinée aux enfants, nominations conjointes d'enseignement universitaire, activités d'enseignement externe, conférences, cours et ateliers pour les adultes, visites ou voyages communautaires, programmes d'apprentissage à distance, performances artistiques, expériences autoguidées et présence d'interprètes dans les galeries, et l'utilisation de nouveaux médias et autres technologies pour offrir et participer à ces activités.

Principes directeurs

Les activités pédagogiques du ROM :

- Utilisent les collections et ressources du ROM de façon stimulante et avec imagination.
- S'adaptent à la clientèle diversifiée du ROM avec exactitude et pertinence.
- Intègrent des pratiques, connaissances, attitudes et compétences pédagogiques pertinentes.
- Tiennent compte de mandats curriculaires externes, lorsqu'il est approprié de le faire.
- Sont planifiées dans un esprit de collaboration en réunissant les représentants compétents de la communauté et ceux des services du ROM qui sont concernés.
- Sont élaborées et animées par le personnel de conservation ou d'enseignement du ROM, ou par des employé.e.s et bénévoles qualifié.e.s.
- Combinent des méthodes d'instruction didactique et d'apprentissage ouvert basé sur l'interrogation et la déduction.

- Développent et utilisent de nouvelles technologies numériques de communication pour contribuer au mandat pédagogique du ROM.
- Intègrent les méthodes d'apprentissage et les connaissances autochtones dans un large éventail de programmes.

Contenu et diffusion d'excellence

La qualité des activités pédagogiques se mesure à la réputation du ROM au Canada et sur la scène internationale. Par conséquent, le ROM s'engage à :

- Faire une évaluation qualitative et quantitative de sa programmation pédagogique.
- Soutenir et améliorer le rendement du personnel enseignant.

Entrée en vigueur

18 octobre 2001

Dates de modification

29 août 2002
6 septembre 2007 *(modifications administratives seulement)*
18 juin 2009 *(modifications administratives seulement)*
30 septembre 2010 *(modification du langage)*
2 octobre 2014 *(modifications administratives seulement)*
22 juin 2017
16 juin 2020 *(modification du langage/modifications administratives)*

CONTRÔLE

Respect de la politique

Conseil : Le Comité des collections, de l'engagement et de la recherche évalue régulièrement la mise en application de la politique par les gestionnaires.

Direction : Le directeur général et la sous-directrice des collections et de la recherche s'assurent que le Comité des collections, de l'engagement et de la recherche dispose de toute l'information pertinente permettant de déterminer si le ROM respecte la politique.

Révision de la politique

Méthode Rapport interne
Responsabilité Comité des collections, de l'engagement et de la recherche
Fréquence minimale Tous les trois ans (prochaine révision en 2026)